

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE
COUR N° : 750-11-003721-146
DOSSIER N° : 41-343565
BUREAU N° : 862579-1000001

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA
MISE SOUS SÉQUESTRE DE :**

PRODUITS FORESTIERS DIRECT INC.,
ayant un établissement au 3000, rue Cartier, Saint-Hyacinthe,
Québec, J2S 1L5

Personne insolvable

– et –

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
(Jean-François Nadon, CPA, CA, CIRP, responsable
désigné) ayant un établissement au 1, Place Ville Marie,
bureau 3000, Montréal, Québec, H3B 4T9

Séquestre

**SECOND RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR
DE SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
EN SA CAPACITÉ DE SÉQUESTRE DE PRODUITS FORESTIERS DIRECT INC.
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2014**

(Paragraphe 246(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et
Règle 126 des *Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité*)

INTRODUCTION

1. À moins d'indication contraire, tous les montants d'argent mentionnés au présent rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les mots qui débutent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur a été donnée dans la Requête pour nomination d'un séquestre (la « **Requête** »), déposée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** »).
2. Ce second rapport est déposé au dossier de cette Honorable Cour afin de fournir à celle-ci les informations pertinentes au sujet des éléments factuels et procéduraux décrits ci-dessous ainsi que d'obtenir l'autorisation de vendre les actifs de PFD au plus offrant suivant le processus d'appel d'offres. (le « **Second Rapport** »).
3. Le 29 mai 2014, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. (le « **Séquestre** ») a été nommée pour agir à titre de séquestre de tous les biens (les « **Biens** ») de Produits Forestiers Direct Inc. (« **PFD** » ou la « **Société** »), par ordonnance de mise sous séquestre en vertu de l'article 243 de la LFI rendue par la Cour supérieure du Québec, Chambre commerciale (l'« **Ordonnance** »). PFD exploite une entreprise de vente en gros de matériaux de construction située dans un immeuble dont elle est locataire, portant l'adresse civique 3000, rue Cartier, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 1L5.
4. PFD entrepose aussi des stocks chez son fournisseur, Vizüsolution Inc., portant l'adresse civique 346, rue Hamford, Lachute, Québec, J8H 3P6.

5. Les activités de PFD ont cessé peu avant la nomination du Séquestre.
6. Le 13 juin 2014, le Séquestre a déposé une requête pour l'obtention d'une charge d'administration afin de garantir les honoraires et débours des professionnels engagés. Une ordonnance a été rendue par la Cour supérieure du Québec grevant les Biens présents et futurs de PFD, et ce, prioritairement à toutes les autres charges ou sûretés, de quelque nature que ce soit, grevant l'un ou l'autre des Biens.
7. Le 14 juillet 2014, le Séquestre a déposé une requête pour être autorisé à vendre certains actifs de PFD à Vizüsolution Inc. Une ordonnance a été rendue par la Cour supérieure du Québec à cet effet.
8. Le 22 juillet 2014, le Séquestre a déposé une requête pour être autorisé à vendre certains actifs de PFD à Rona Inc. Une ordonnance a été rendue par la Cour supérieure du Québec à cet effet.

OBJECTIF DE CE RAPPORT

9. L'objectif de ce Second Rapport est d'informer cette Honorable Cour sur les sujets suivants :
 - a. Les activités du Séquestre depuis sa nomination;
 - b. La présentation d'un état provisoire des recettes et des débours pour la période terminée le 31 août 2014;
 - c. Informer le tribunal du processus d'appel d'offres qui a été entrepris par le Séquestre le 5 septembre 2014;
 - d. Faire rapport au tribunal quant à la vente envisagée des actifs de la Société.
10. Il est important de noter que nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'enquête des livres et des registres de PFD selon les principes comptables généralement reconnus et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion en ce qui a trait à l'exactitude et à l'intégralité de l'information contenue dans ce rapport. L'information non auditée abordée dans ce rapport a été fournie au Séquestre par la Société.

LES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE DEPUIS SA NOMINATION

11. Depuis sa nomination, le Séquestre a effectué les tâches suivantes :
 - a. Le 5 juin 2014, le Séquestre a envoyé un avis par la poste à tous les créanciers connus de PFD les informant de la nomination du Séquestre en vertu des paragraphes 245(1) et 246(1) de la LFI;
 - b. Le Séquestre a assuré l'ensemble des actifs détenus par la Société;
 - c. Le Séquestre s'est assuré du soutien de deux employés à temps partiel et des deux administrateurs afin de le soutenir dans la gestion du dossier;
 - d. Le Séquestre a rencontré les employés de PFD afin de leur expliquer la situation et de leur fournir des informations sur les étapes en vertu du programme de protection des salariés;
 - e. Le Séquestre a mandaté la firme externe SIS Services Inc. afin de procéder à l'inventaire des actifs de PFD en plus d'évaluer la valeur de liquidation de ces derniers;
 - f. Depuis sa nomination, le Séquestre a procédé à l'analyse de plusieurs réclamations de biens, dont certaines ont été acceptées en tout ou en partie;
 - g. Le Séquestre a effectué des suivis avec les clients pour le recouvrement des créances à recevoir.

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉBOURS

12. Le tableau ci-dessous présente l'état provisoire des recettes et des débours pour la période débutant le 29 mai 2014 et se terminant le 31 août 2014.

	Du 29 mai au 30 juin 2014	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2014	Total
	\$	\$	\$
Recettes			
Avance du créancier garanti (Note 1)	64 868	-	64 868
Encaisse en main	54 039	-	54 039
Comptes clients	215 750	742 334	958 084
Vente de marchandises	1 898	249 531	251 429
TPS et TVQ perçues	284	37 367	37 651
Remboursement TPS-TVQ	-	5 375	5 375
Remboursement Immatriculation	-	936	936
	336 839	1 035 543	1 372 382
Débours			
Salaires et charges sociales	64 868	-	64 868
Assurance	-	17 090	17 090
Loyer	59 983	116 792	176 775
Sous-traitants	10 494	4 965	15 459
Entretien et réparations	3 071	1 452	4 523
Divers	474	5	479
Services publics	651	1 295	1 946
Remise TPS-TVQ	-	25 013	25 013
Honoraires professionnels	-	14 403	14 403
	139 541	181 015	320 556
Surplus	197 298	854 528	1 051 826
Solde au début	-	197 298	-
Solde à la fin	197 298	1 051 826	1 051 826

Note 1 : Le créancier garanti, Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe, a avancé une somme de 64 868 \$ afin de permettre à PFD de payer les salaires de la période terminée le 30 mai 2014.

13. Au 31 août 2014, un montant de 1 060 249 \$ (1 051 826 \$ après chèques en circulation) était détenu dans le compte en fidéicommiss du Séquestre aux Biens de la Société.
14. Au 31 août 2014, un montant additionnel de 445 595 \$ était détenu dans le compte en fidéicommiss du Séquestre relativement à un litige concernant les rabais sur volume, les rabais « écofrais » et les frais de transport impayés par PFD. Lors du règlement des sommes à recevoir de Rona, le 31 juillet 2014, cette dernière avait déduit un montant de 321 512 \$ à titre de rabais sur volume et de rabais « écofrais » ainsi qu'un montant de 123 948 \$ pour des frais de transport qui ont été réclamés par le transporteur de PFD à Rona. À cette date, le Séquestre n'était pas en mesure d'accepter ou de refuser ces déductions. Par conséquent, Rona a accepté de remettre ces sommes au Séquestre; en contrepartie, ce dernier a accepté de garder ces fonds en mains tierces (*in escrow*) jusqu'à ce qu'une entente soit intervenue entre le Séquestre et Rona.

PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

15. En collaboration avec Capital Croissance PME, S.E.C. (« **Capital Croissance** »), principal créancier garanti, le Séquestre a entrepris, le 5 septembre 2014, un processus d'appel d'offres afin de solliciter des offres scellées pour l'ensemble des actifs de la Société.
16. Le processus d'appel d'offres a consisté à ce qui suit :
- Le Séquestre a préparé un mémoire d'information confidentiel (« **MIC** »). Une copie du MIC est annexée en liasse et désignée « **Pièce A-1** ».
 - Depuis sa nomination, le Séquestre a reçu des appels de personnes intéressées par l'acquisition des actifs de PFD.
 - Le 5 septembre 2014, le Séquestre a transmis, par courriel, le MIC à toutes les personnes intéressées.
17. Les acheteurs potentiels avaient également l'occasion de visiter et d'inspecter les actifs de PFD. Quatre acheteurs potentiels ont demandé de visiter les actifs.
18. Les parties intéressées avaient jusqu'au 17 septembre 2014, à 12 h (HAE), afin de soumettre leurs offres.

ANALYSE DES OFFRES REÇUES

19. Tel qu'il est prévu au MIC, l'ouverture des soumissions a été effectuée en privée le 17 septembre 2014, aux bureaux de Samson Béclair/Deloitte & Touche Inc. sis au 1 Place Ville Marie, bureau 3000, Montréal, Québec, H3B 4T9. Quatre offres ont été reçues. Le tableau suivant présente un résumé de ces offres :

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission \$	Lots visés	Conditions
Encanteurs Universel.com	185 185	1 à 5	Requiert l'occupation des locaux pour une période de 45 à 60 jours. Offre de service, 15% en commission sur les ventes plus des frais de service d'un maximum de 50 000 \$.
Encans Baril Inc.	-	1 à 5	
Les encanteurs M.G. Martin Inc.	22 608	1, 2, 3 et 4	Requiert l'occupation des locaux pour une période raisonnable.
Rona Inc.	100 000	5	Aucune condition

20. Le 18 septembre 2014, à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Séquestre a rejeté toutes les offres reçues et a demandé aux deux plus hauts soumissionnaires de bonifier leur offre. Le Séquestre a accordé jusqu'au 19 septembre 2014, à 12 h (HAE), pour déposer leurs offres bonifiées.
21. Le 19 septembre 2014, le Séquestre a reçu deux offres bonifiées, soit d'Encanteurs Universel.com et de Rona Inc. Le tableau suivant présente un résumé de ces offres :

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission \$	Lots visés	Conditions
Encanteurs Universel.com	185 185	1 à 5	Requiert un délai de 7 jours ouvrables pour déplacer les actifs.
Rona Inc.	120 000	5	Aucune condition

22. Encanteurs Universel.com (l'« **Acquéreur** ») n'a pas modifié le montant de son offre, mais a modifié le délai d'occupation des lieux, passant de 45 à 60 jours à sept jours ouvrables. Cette modification du délai d'occupation permet ainsi d'économiser un montant de près d'un mois de loyer, soit environ 25 000 \$. Une copie de l'offre reçue (l'« **Offre révisée** ») est annexée en liasse et désignée « **Pièce A-2** ».
23. Le Séquestre est d'avis que l'Offre révisée représente la meilleure option pour les créanciers garantis de PFD pour les raisons énumérées ci-dessous. Il est également important de noter que l'Offre révisée ne cause aucun préjudice aux créanciers ordinaires puisque ceux-ci ne récupéreraient rien dans le cas d'une faillite, puisque la valeur de réalisation des biens est nettement inférieure aux montants dus aux créanciers garantis.
- a. Le montant de l'Offre révisée dépasse largement le montant des autres offres reçues;
 - b. Le nombre limité d'acheteurs intéressés à acheter les actifs de PFD;
 - c. Les autres coûts tels que le loyer, les honoraires professionnels et les commissions qui seront évités.
24. Le 22 septembre 2014, le Séquestre, avec l'autorisation préalable de Capital Croissance, a accepté l'Offre révisée de 185 185 \$ reçue de l'Acquéreur.

CONCLUSION DE LA VENTE

25. Sujette à l'autorisation du tribunal, la conclusion de la vente des actifs de la Société visés par l'Offre révisée de l'Acquéreur est prévue dans un délai maximal de sept jours ouvrables suivant l'ordonnance du tribunal.
26. En fonction de ce qui précède, la vente des actifs à l'Acquéreur aux conditions convenues nous apparaît justifiée et nécessaire afin de maximiser la valeur de réalisation de ces actifs.

FAIT À MONTRÉAL, ce 29^e jour de septembre 2014.

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
Ès qualités de Séquestre aux Biens de
Produits Forestiers Direct Inc.
et non en son nom personnel



Jean-François Nadon, CPA, CA, CIRP
Associé

Pièce A-1



Produits Forestiers Direct Inc.



Conditions générales de vente
Le 5 septembre 2014

Table des matières

Avis au lecteur.....	1
Procédures de vente	2
Conditions générales de vente	3
Annexe A – Offre d’achat	7
Annexe B – Lot n° 1	9
Annexe B – Lot n° 2	10
Annexe B – Lot n° 3	11
Annexe B – Lot n° 4	15
Annexe B – Lot n° 5	16

Avis au lecteur

Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. agit en sa qualité de séquestre de Produits Forestiers Direct Inc. (ci-après appelée « PFD » ou « Société »), en vertu d'une ordonnance de séquestre à l'égard de la Société émise par la Cour supérieure du Québec (le « Tribunal ») le 29 mai 2014. Veuillez prendre note que l'expression « séquestre » désigne dans ce *Mémoire d'information* le séquestre de PFD (le « Séquestre »).

Le Séquestre a été autorisé à solliciter des propositions pour l'achat d'une partie ou de la totalité des éléments d'actif de PFD (ci-après désignés « l'Actif »).

Ce document a été préparé uniquement dans le but d'aider les acheteurs potentiels (« Acheteur » ou collectivement « Acheteurs ») dans leur proposition d'achat pour l'Actif.

Le Séquestre déclare expressément, et l'Acheteur reconnaît, que l'Acheteur ne peut pas et ne devrait pas compter sur ces renseignements afin d'en arriver à la décision d'acheter l'Actif ci-après décrit. Le Séquestre n'a pas vérifié indépendamment aucun des renseignements ci-inclus et ne fait aucune représentation explicite ou implicite, ou garantie quant à l'exactitude ou à l'intégralité de tels renseignements. Rien de ce que contient ce document n'est ou ne devrait être perçu comme une représentation quant au potentiel futur de l'Actif. Chaque Acheteur doit compter sur ses propres inspection et enquête afin de se satisfaire quant au titre, à la valeur commerciale, à la description, à la capacité d'utilisation, à la quantité, à la condition, à l'existence, à la valeur ou à toute autre affaire ou situation quelconque ayant trait à l'acquisition de l'Actif.

Les renseignements ci-inclus ont été préparés dans le seul but d'être présentés aux Acheteurs de l'Actif.

Ni ce document ni sa livraison à quelque Acheteur que ce soit ne constituera une offre de vente.

Procédures de vente

Le Séquestre considérera des offres d'achat sur une base « tel quel » relativement aux droits, aux titres et aux intérêts du Séquestre, s'il y a lieu, dans une partie ou la totalité de l'Actif étant inclus aux présentes.

L'Actif sera disponible pour inspection à l'établissement de PFD, situé au 3000, rue Cartier, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1L5, en prenant rendez-vous avec M. Pierre Poulin, entre les 8 et 12 septembre 2014.

Toute offre doit être soumise en accord avec les *Conditions générales de vente* plus amplement décrites aux pages 4 à 7 de ce *Mémoire d'information* et devra être reçue **au plus tard à 12 h (heure avancée de l'Est) le mercredi 17 septembre 2014 au bureau du Séquestre, tel qu'il est indiqué ci-après.**

Tout contact par les Acheteurs devra se faire directement avec les représentants désignés du Séquestre inscrits ci-dessous :

1, Place Ville Marie Bureau 3000 Montréal QC H3B 4T9 CANADA	M. Frédéric Turbide, CPA, CA Téléphone : 514-393-5258 Télécopieur : 514-390-4103 Courriel : fturbide@deloitte.ca	M. Patrick Fillion, CPA, CA, CF Téléphone : 514-393-7034 Télécopieur : 514-390-4103 Courriel : pfillion@deloitte.ca
	M. Pierre Poulin Téléphone : 514-927-6506 Télécopieur : 514-390-4103 Courriel : ppoulin@deloitte.ca	

Toute proposition soumise au Séquestre en accord avec les *Conditions générales de vente* établies aux pages 4 à 7 de ce *Mémoire d'information* sera considérée. Si une partie ne soumet pas un Formulaire de proposition en accord avec les *Conditions générales de vente*, le Séquestre pourra considérer la proposition, mais n'y sera tenu d'aucune façon.

Les Acheteurs sont avisés que le Séquestre se réserve le droit de retirer à tout moment avant la transaction finale (« Transaction finale ») une partie ou la totalité de l'Actif. Dans ce cas, le prix de vente sera ajusté à la baisse en utilisant le prix offert par l'Acheteur pour les lots concernés par rapport au prix de l'ensemble de son offre d'achat. De plus, la proposition la plus élevée ne sera pas nécessairement acceptée ni quelque proposition que ce soit. Toute proposition qui sera acceptée pourrait être sujette, à la seule discrétion du Séquestre, à une entente formelle d'achat et de vente à être convenue entre le Séquestre et tout Acheteur selon des conditions et dans une forme acceptable pour le Séquestre.

L'ouverture des soumissions aura lieu en privé le mercredi 17 septembre 2014 à 12 h (heure avancée de l'Est) au bureau du Séquestre.

L'Actif disponible pour la vente a été regroupé par lots en fonction de leur nature. Vous trouverez à l'annexe B de ce document la liste de l'Actif disponible.

Conditions générales de vente

1. Le Séquestre considérera des propositions écrites visant l'achat des droits, des titres ou des intérêts du Séquestre, s'il y a lieu, dans l'Actif. **Le prix d'achat doit obligatoirement être réparti par lot même s'il s'agit d'une offre « en bloc ». À moins d'indication contraire clairement énoncée dans la soumission, toutes les taxes s'appliquant à ladite vente sont en sus du prix d'achat.**

Toutes les propositions devront être reçues par le Séquestre à l'adresse suivante au plus tard à 12 h (heure avancée de l'Est) le mercredi 17 septembre 2014 :

1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
CANADA

M. Frédéric Turbide, CPA, CA
Téléphone : 514-393-5258
Télécopieur : 514-390-4103
Courriel : Fturbide@deloitte.ca

2. Les propositions seront reçues strictement sur la base que la partie déposant ladite proposition a inspecté, examiné et est satisfaite du titre de l'Actif décrit aux présentes et qu'aucun des éléments suivants n'est fait par les présentes : représentation, garantie, condition, entente ou consentement collatéral, statutaire ou autrement, description, capacité d'utilisation, qualité, quantité ou toute autre chose affectant quelque élément d'actif que ce soit, ou ayant trait à toute autre matière ou chose quelconque sauf si expressément inclus aux présentes.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, chaque partie qui soumet une proposition reconnaît et consent que chaque élément d'actif est offert spécifiquement sur une base « tel quel » et qu'aucun ajustement ne sera consenti à l'Acheteur afin de modifier des conditions ou des quantités (sauf si explicitement prévu) de l'Actif en date des présentes.

Chaque partie soumettant une proposition reconnaît que le Séquestre n'est pas tenu d'inspecter, de compter ou de fournir une inspection ou un comptage de l'Actif ou quelque portion que ce soit et que cette partie sera présumée, à ces frais, s'être fiée entièrement à ses propres jugement, inspection et enquête. Il sera de la seule responsabilité de l'Acheteur d'obtenir, à ces frais, tout consentement à un tel transfert ainsi que toute documentation ou assurance qui serait nécessaire ou désirable dans les circonstances. Le Séquestre ne sera pas responsable pour une description incorrecte, un défaut ou une condition de l'Actif, et chaque personne soumettant une proposition ne pourra faire de réclamation contre le Séquestre ou un de ses directeurs, officiers ou employés ayant trait à la proposition pour l'achat d'une partie ou de la totalité de l'Actif.

3. L'Actif sera disponible pour inspection tel qu'il est convenu à la page 3 du présent *Mémoire d'information*.
4. Toutes les propositions doivent être signées par une personne dûment autorisée par l'entité faisant la proposition.
5. Toutes les propositions doivent être accompagnées d'une traite bancaire ou d'un chèque certifié libellé à l'ordre de « Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc., en sa qualité de Séquestre de Produits Forestiers Direct Inc. – en fidéicommiss » pour un montant équivalent à 15 % de l'offre d'achat brute. Si la proposition est acceptée, cette traite ou ce chèque certifié sera présumé comme dépôt non remboursable (le « Dépôt ») et sera retenu et porté en diminution du prix d'achat au moment de la Transaction Finale.
6. L'offre la plus élevée ou toute proposition ne sera pas nécessairement retenue. La rétention de toute proposition est à la seule et absolue discrétion du Séquestre. Aucune personne ne rétractera, retirera ou annulera une proposition avant l'avis de rétention ou le rejet de la proposition par le Séquestre.

7. Le Séquestre se réserve le droit de renoncer à toute condition ou réserve. Le Séquestre se réserve le droit de modifier ou d'arrêter le processus de proposition à n'importe quel moment.
8. Le Séquestre peut assigner les offres des Acheteurs à un séquestre ou à un agent mandataire autre que le Séquestre, qui pourrait être nommé par les créanciers garantis.
9. Lorsqu'une soumission est assujettie à une condition, la soumission doit énoncer le montant de la soumission si la condition énoncée dans la soumission est acceptée par le Séquestre, et le montant de la soumission si la condition n'est pas acceptée.

Lorsqu'une soumission est assujettie à une condition et que la soumission ne mentionne qu'un montant, ce montant sera considéré comme étant le montant de la soumission si les conditions énoncées dans la soumission ne sont pas acceptées par le Séquestre.

10. Si quelque proposition que ce soit est retenue par le Séquestre, ce dernier avisera immédiatement l'Acheteur d'une telle rétention par avis écrit soit par service de messagerie ou courrier recommandé adressé à l'Acheteur à l'adresse prévue dans sa proposition, tel avis étant présumé effectivement donné et reçu lorsqu'il est déposé au bureau de poste ou lorsqu'il est livré par messagerie, selon le cas.
11. La rétention de toute proposition et toute transaction découlant d'une proposition faite en réponse aux présentes sera sujette à l'autorisation préalable du Tribunal (« l'Ordonnance »). Le Séquestre présentera la proposition retenue au Tribunal et devra obtenir l'approbation du Tribunal et l'autorisation de procéder à la vente en conformité de cette proposition. L'Acheteur reconnaît que le Séquestre ne fait aucune déclaration quant à sa capacité d'obtenir une telle approbation.
12. Une offre et son acceptation, conformément au paragraphe 6 ci-dessus, ainsi que les présentes conditions de vente, qui sont considérées comme faisant partie intégrante de chaque offre, constituent une convention d'achat et de vente valide liant l'entité soumettant l'offre et la Société en ce qui concerne cet Actif, et cette convention ne pourra être modifiée sans le consentement écrit du Séquestre.
13. La rétention de toute proposition peut être sujette, à la seule discrétion du Séquestre, à ce qu'une *Entente d'achat et de vente* intervienne entre ce dernier et l'Acheteur selon des conditions et sous une forme acceptable pour le Séquestre, toujours sujet à l'Ordonnance.
14. À moins que, lors de la rétention, le Séquestre n'avise l'Acheteur que cette rétention est sujette à ce que le Séquestre et l'Acheteur ne ratifient une *Entente d'achat et de vente* selon des conditions et sous une forme acceptable pour le Séquestre, une proposition et la rétention de celle-ci en accord avec le paragraphe 13 ci-dessus ainsi que les *Conditions générales de vente* qui seront présumées faire partie de chaque proposition constitueront une *Entente d'achat et de vente* liant la partie soumettant l'offre et le Séquestre en ce qui a trait à l'Actif, et une telle entente ne sera pas modifiée sans le consentement exprès écrit du Séquestre.
15. Tous les frais juridiques pour la vérification de titres relatifs à l'Actif seront à la charge du Séquestre. De plus, tous les frais juridiques reliés à la préparation, à la signature de même qu'à la publication, partout où besoin peut être, de la ou des conventions de vente seront assumés en totalité par l'Acheteur. De même, tous les frais relatifs à la préparation de documents de mainlevée de sûretés pour la radiation de sûretés grevant l'Actif sera à la charge du Séquestre, le cas échéant.
16. Tous les dépôts ayant trait aux propositions qui ne seront pas retenues par le Séquestre seront retournés immédiatement aux parties par courrier recommandé à l'adresse établie dans la proposition, **sans intérêt quelconque**.

17. Le solde du prix d'achat, ainsi que toutes les taxes applicables ayant trait à la transaction, devra être payé comptant, par traite bancaire ou par chèque certifié libellé à l'ordre du Séquestre à la date de la transaction qui sera à tout événement dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après l'Ordonnance. La Transaction finale se déroulera au bureau du Séquestre à l'adresse suivante :

1, Place Ville Marie, bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9

18. Chaque Acheteur paiera au Séquestre lors de la Transaction finale, en plus du solde dû pour l'achat, toute taxe fédérale, provinciale et autre taxe de vente, taxe sur les produits et services ainsi que toute autre taxe qui est payable et ayant trait à l'achat et au transfert de l'Actif ci-inclus ainsi que toute taxe, tous frais d'enregistrement ou toute autre charge payables ou exigibles en vertu du transfert de l'Actif, ou fournira au Séquestre les certificats d'exemption appropriés selon la forme et la substance à la satisfaction du Séquestre en ce qui a trait auxdites taxes.

L'Acheteur indemnifiera et tiendra le Séquestre indemne en ce qui a trait aux taxes, aux pénalités, aux intérêts ainsi que tout autre montant qui pourra être cotisé au détriment du Séquestre en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise (Canada)*, de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* ou de toute autre loi comparable résultant de la vente de l'Actif ou découlant de l'omission de l'Acheteur de payer toutes les taxes ci-dessus mentionnées exigibles en vertu de la transaction envisagée par cette entente, découlant d'une révision, d'une cotisation ou autre.

19. Sujet à d'autres arrangements qui pourraient être convenus entre l'Acheteur et le Séquestre, chaque Acheteur ne pourra retirer l'Actif avant la Transaction finale et devra prendre possession et retirer l'Actif ainsi acquis dans le délai convenu avec le Séquestre, le tout à ses frais. Chaque Acheteur sera responsable des frais de déménagement et de transport de l'Actif acheté. Chaque Acheteur sera responsable de tout dommage, déversement environnemental ou décharge découlant du retrait de l'Actif acheté par l'Acheteur ou ses agents, et devra réparer et rectifier les dommages à la propriété ou sur celle-ci, à ses frais, et devra se conformer à tout règlement ou législation, s'il y a lieu, ayant trait au retrait de l'Actif des lieux.
20. Chaque Acheteur protégera et tiendra indemne le Séquestre de toute réclamation ou de tout coût (incluant les frais juridiques) de quelque nature que ce soit et découlant de tout dommage, déversement environnemental ou décharge ainsi que de tout manquement ou manquement allégué par l'Acheteur de se conformer au paragraphe 19 ci-dessus. Chaque Acheteur fournira au Séquestre, sur demande par ce dernier, un dépôt de garantie approprié, tel qu'il est déterminé par le Séquestre, afin de couvrir les frais de réparation ou de rectification de dommages à la propriété ou sur celle-ci et découlant du retrait de l'Actif des lieux par l'Acheteur.
21. Le Séquestre n'aura à fournir ou à produire aucun certificat de recherche, expertise, acte de vente, déclaration ou autre document ou preuve de titre autres que ceux qui sont en sa possession, le cas échéant.
22. Avant la Transaction finale, l'Actif sera et demeurera à la charge, au risque et en la possession du Séquestre. Après la Transaction finale, l'Actif sera à la charge de l'Acheteur. Dans l'éventualité d'un sinistre ou de dommages à l'Actif survenant lors ou avant la Transaction finale, l'Acheteur pourra soit acquérir l'Actif endommagé tel quel sans autre compensation par le Séquestre ni de diminution du prix de vente, ou soit mettre un terme à l'*Entente d'achat et de vente* et récupérer toutes les sommes déjà payées au Séquestre, sans intérêt, coût ou compensation quelconque.
23. Si une vente visée par une *Entente d'achat et de vente* ne peut être finalisée en raison d'un défaut par l'Acheteur, le Dépôt de l'Acheteur et tous les autres paiements effectués en lien avec le prix d'achat seront retenus par le Séquestre à titre de dommages-intérêts conventionnels, sans préjudice aux droits du Séquestre et à ses recours contre l'Acheteur en vue de réclamer des dommages-intérêts supplémentaires ou à d'autres recours, et l'Actif pourrait être revendu par le Séquestre. Dans un tel cas, l'Acheteur sera tenu de verser au Séquestre, à partir du Dépôt de l'Acheteur, i) un montant équivalent à l'écart entre le prix d'achat en vertu de l'*Entente d'achat et de vente* et le prix d'achat net reçu par le Séquestre par suite de la revente, si le premier est supérieur au second; et ii) un montant correspondant au total des coûts et des charges engagés par le Séquestre découlant de l'incapacité

de l'Acheteur à se conformer à l'*Entente d'achat et de vente* plus un intérêt annuel de 10 % sur cette différence.

24. Dans chacun des cas décrits ci-dessus, la seule obligation du Séquestre est de retourner le Dépôt à l'Acheteur sans intérêt ou retenue, s'il y a lieu.

25. La soumission d'une offre au Séquestre signifie que l'Acheteur a revu, compris et accepté les présentes conditions de vente, lesquelles sont considérées comme incluses dans toute offre comme si elles y figuraient au long.

26. L'Acheteur reconnaît que le Séquestre agit en sa seule qualité de Séquestre aux biens de la Société et que, par conséquent, le Séquestre n'aura aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, dans le cadre du contrat, d'un délit (responsabilité extracontractuelle) ou dans d'autres circonstances, aux termes des présentes ou de toute autre convention d'achat et de vente considérée aux présentes, ou par suite de toute vente considérée aux présentes.

27. Le Séquestre pourra, à sa seule discrétion, céder à une tierce partie tous les droits, titres et intérêts résultant de toute offre d'achat acceptée de manière à ce que la ou les ventes à intervenir interviennent plutôt avec le tiers à qui le Séquestre aura cédé ses droits, titres et intérêts dans l'offre.

28. Les présentes conditions de vente, toute proposition ou offre, toute convention d'achat et de vente et tout acte de transfert seront régis par les lois du Québec, et une telle convention s'applique à l'avantage des parties et sera exécutoire entre celles-ci, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayants droit respectifs, selon le cas, dans la mesure où un Acheteur ne peut céder ou transférer aucun de ses droits ou obligations en vertu de la convention d'achat et de vente sans le consentement écrit préalable du Séquestre, qui pourrait ne pas le lui accorder, à sa seule discrétion.

29. Les conditions décrites aux présentes ne seront pas remplacées lors de la clôture de la transaction visée dans la convention d'achat et de vente, mais survivront ladite clôture en vigueur, continueront à produire leur plein effet et lieront tout Acheteur subséquent.

FAIT À MONTRÉAL, ce 5^e jour de septembre 2014.

Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc.

En sa qualité de Séquestre aux biens de Produits Forestiers Direct Inc.



Jean-François Nadon, CPA, CA, CIRP
Associé

Annexe A – Offre d’achat

Offre d’achat

À l’intention de : **Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc.**

1, Place Ville Marie, bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
CANADA

À l’attention de : M. Frédéric Turbide, CPA, CA

1. _____
(Nom de l’entité soumettant une offre)

2. _____
(Adresse de l’entité)

3. _____
(Nom de la personne à contacter)

4. _____
(Numéro de téléphone)

5. _____
(Numéro de télécopieur)

6. _____
(Adresse de courriel)

7. Le montant offert pour chacun des lots est le suivant :

N° de lot	Description	Montant offert
Lot 1	Mobilier et équipement d'entrepôt	\$
Lot 2	Équipement roulant	\$
Lot 3	Mobilier de salle à manger, mobilier de bureaux et matériel informatique	\$
Lot 4	Ensemble de matériel et équipement divers	\$
Lot 5	Matériaux de construction	\$
	Total	\$

8. Cette offre doit être considérée « en bloc » Oui Non

9. Cette offre est présentée en vertu des Conditions générales de vente préparées par Samson Bélaïr/Deloitte & Touche Inc. en sa qualité de Séquestre aux biens de Produits Forestiers Direct Inc. et non en son nom personnel.

Date

NOM EN LETTRES MOULÉES – Signataire autorisé

SIGNATURE – Signataire autorisé

Annexe B – Lot n° 1

Mobilier et équipement d'entrepôt

Ensemble	Description
Ensemble E-1	<ul style="list-style-type: none">• 9 extincteurs assortis• Fontaine à eau "Oasis"• Aspirateur "Bissel"• Étagère en métal• Distributrice à rouleaux de plastique• 2 établis avec étai• Échelle en aluminium 72"• Transpalette manuel• Escabeau en fer forgé "Featherlite" 12"• Chariot diable• Chariot plateforme• Mini compresseur "Excell" 1 HP
Ensemble E-2	<ul style="list-style-type: none">• 4 extensions de fourches
Ensemble E-3	<ul style="list-style-type: none">• Cage de sécurité "Vestil" pour chariot élévateur
Ensemble E-4	<ul style="list-style-type: none">• Compresseur portatif "Stanley"• 2 tables en mélamine• 3 ventilateurs• 2 réfrigérateurs• 3 fours à micro-ondes• 8 chaises assorties• 4 casiers d'employés 3 portes
Ensemble E-5	<ul style="list-style-type: none">• 111 sections d'étagères robustes 20' de largeurs assorties
Ensemble E-6	<ul style="list-style-type: none">• 2 plaques de chargement 36" X 96"
Ensemble E-7	<ul style="list-style-type: none">• 4 étagères en métal
Ensemble E-8	<ul style="list-style-type: none">• 4 cerceuses avec outils• Mini-compresseur "Campbell Hausfeld" avec boyaux• Agrafeuse• Scie circulaire "Black & Decker"• Scie à onglet "Hausmann"
Ensemble E-9	<ul style="list-style-type: none">• Réservoir à diesel avec pompe "Tuthill", capacité : 1135 litres
Ensemble E-10	<ul style="list-style-type: none">• Système d'émetteur-récepteur 8 stations "Kenwood"
Ensemble E-17	<ul style="list-style-type: none">• Abri en toile• Table à pique-nique en bois
Ensemble B-19 situé dans l'entrepôt et comprenant :	<ul style="list-style-type: none">• 2 bureaux en mélamine• 2 chaises ajustables• 2 ordinateurs et accessoires• 2 imprimantes laser "Lexmark"• Mini-réfrigérateur "Danby"• Fontaine à eau "Polar"• Système de surveillance avec 4 caméras et enregistreur• Divers articles de bureau• Four à micro-ondes• Grille-pain

Annexe B – Lot n° 2

Équipement roulant

Ensemble	Description
Ensemble ER-7	ER-7 Balai mécanique au propane "Tennant", modèle : 6550, série : 6550-8030 205,5 heures, capacité 65"
Ensemble ER-9	ER-9 Transpalette électrique "Yale", capacité : 4000 lb Modèle : MP3040-EN241T2748, série : B827N26879E

Annexe B – Lot n° 3

Mobilier de salle à manger, mobilier de bureaux et matériel informatique

Ensemble	Description
Ensemble B-1	<ul style="list-style-type: none">• Bureau modulaire en mélamine, 4 sections, 2 crédences, 6 tiroirs• 2 fauteuils ajustables, fini tissu• 4 fauteuils ajustables, fini cuir• Déchiqueteuse "Fellowes"• Accessoires de bureau
Ensemble B-2	<ul style="list-style-type: none">• Réfrigérateur "Frigidaire", 2 portes• Four à micro-ondes "Diplomat"• Grille-pain "Black & Decker"• Lave-vaisselle• Table de coin en mélamine• Étagère en métal, 5 tablettes• Vaisselles
Ensemble B-3	<ul style="list-style-type: none">• 7 sections d'étagères en métal• Table en métal, dessus en mélamine, 24" x 48"• 2 lots de lumières halogènes "Power Light"• Télévision "Diamond" avec DVD intégré, 13"• Batterie de secours "APC", modèle : 900
Ensemble B-4	<ul style="list-style-type: none">• Système de rangement mural en mélamine, 6 tiroirs• 2 étagères en mélamine, 2 tablettes• 2 lecteurs DVD "LG"• Moniteur "LG", modèle : Flatron• Télévision "Prima" avec DVD intégré, 13"• Moniteur "Acer", 24", modèle : T23014• 14 imprimantes laser monochrome "Samsung", modèle : ML-2525W• Imprimante laser "HP", modèle : P1606DN• Moniteur LCD "LG", modèle : Flatron, 24"• Ordinateur "Lenovo", modèle : Thinkcentre• 8 ordinateurs portatifs "LG"• Ordinateur portable "Apevip", modèle : X-QPack• 21 ventilateurs pour ordinateur• 50 modems sans fil "TP-Link", modèle : TL-WD500G

Annexe B – Lot n° 3 (suite)

Mobilier de salle à manger, mobilier de bureaux et matériel informatique

Ensemble	Description
Ensemble B-5	<ul style="list-style-type: none">• Bureau modulaire en mélamine, 8 sections• 3 fauteuils ajustables, fini tissu• 4 fauteuils, fini cuir• 10 pare-haleine• 4 moniteurs• Ordinateur portable• Déchiqueteuse "Swingline"• Déchiqueteuse "Stamples"• Tranche-papier "X-Acis"• Modem sans fil "Cisco"• Imprimante laser "Samsung", modèle : 2525-W• Machine à plastifier "GBC", modèle : H535 Turbo• Machine à relier "GBC", modèle : C110• 2 étagères en mélamine• Table en bois• Agrafeuse électrique• 3 unités murales assorties en mélamine• Classeur latéral, 2 tiroirs
Ensemble B-6	<ul style="list-style-type: none">• Table de conférence en mélamine, 48" x 96"• 6 fauteuils, fini tissu• Armoire en mélamine, 2 portes• Tableau à encre sèche• Table haute en mélamine et acier• 8 sections d'étagères
Ensemble B-7	<ul style="list-style-type: none">• Bureau modulaire avec hûche• Fauteuil, fini cuir• 2 chaises• Ordinateur avec moniteur, clavier et souris• Accessoires de bureau
Ensemble B-8	<ul style="list-style-type: none">• Classeur vertical, 4 tiroirs• Ordinateur serveur "Dell", modèle : Poweredge 840• Ordinateur serveur "HP", modèle : XW4400• Ordinateur serveur "HP", modèle : Proliant ML350• Ordinateur serveur "HP", modèle : Proliant ML150 avec moniteurs, clavier et souris• Accessoires et fournitures de bureau• 2 ordinateurs avec 2 moniteurs• Unité "Zhome" Biens de tiers, exclus du lot• "Firewall", modèle : F100• Commutateur "D-Link", modèle : DES1250G• Unité "Watchguard"

Annexe B – Lot n° 3 (suite)

Mobilier de salle à manger, mobilier de bureaux et matériel informatique

Ensemble	Description	
Ensemble B-9	<ul style="list-style-type: none"> • 6 unités murales assorties pour rangement • 6 systèmes de portes coulissantes • Comptoir, 4 portes • 2 tabourets 	
Ensemble B-10	<ul style="list-style-type: none"> • Exerciseur "Cable Motion", modèle : G 5 "Life Fitness" • Poids libres et accessoires d'entraînement • Diverses machines d'entraînement 	Biens de tiers Exclus du lot
Ensemble B-11	<ul style="list-style-type: none"> • 2 bureaux modulaires en coin • 2 fauteuils, fini tissu • Ordinateur et accessoires • Imprimante "HP" • Meuble de rangement, 6 tiroirs, 4 portes • Accessoires de bureau 	
Ensemble B-12	<ul style="list-style-type: none"> • Table de conférence ovale, 96" • 2 fauteuils de cadre, fini cuir • 2 fauteuils de cadre, fini tissu • Chaise • Tableau à encre sèche 	
Ensemble B-13	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau, dessus vitré • Meuble de rangement en coin, 7 tiroirs, 4 portes • Fauteuil, fini tissu • Fauteuil de cadre, fini cuir • Ordinateur avec accessoires • Accessoires de bureau 	
Ensemble B-14	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau modulaire en forme de "L" avec hûche • Bureau modulaire en forme de "L" • 2 fauteuils, fini tissu • Meuble de rangement, 8 portes • 2 classeurs latéraux noirs, 2 tiroirs • 2 ordinateurs avec accessoires • 2 chaises de réception • Imprimante laser "Lexmark" • Accessoires de bureau 	
Ensemble B-15	<ul style="list-style-type: none"> • 4 chaises • Table de centre en mélamine • Table à café en mélamine 	

Annexe B – Lot n° 3 (suite)

Mobilier de salle à manger, mobilier de bureaux et matériel informatique

Ensemble	Description
Ensemble B-16	<ul style="list-style-type: none">• 2 bureaux modulaires en mélamine• 2 classeurs horizontaux en mélamine, 2 tiroirs• Fauteuil, fini tissu• Fauteuil, fini cuir• 2 ordinateurs avec accessoires• 2 imprimantes• Agrafeuse électrique "Swingline"• Calculatrice "Sharp"• Imprimante laser "Lexmark"• Imprimante "P-Touch"• Accessoires de bureau
Système téléphonique B-17	<ul style="list-style-type: none">• Panneau de contrôle "Nortel"• +/- 20 appareils assortis• Accessoires
Système d'alarme B-18	<ul style="list-style-type: none">• Panneau de contrôle "DSC"• Accessoires

Annexe B – Lot n° 4

Ensemble de matériel et équipement divers

Ensemble	Description
Ensemble Garage Avant	<ul style="list-style-type: none">• Machine à commande numérique de marque CMS• Trimeuse pour rayon bande de chant 3mm Fletcher machine et transformateur gris 400v delta• Transpalette électrique rouge• Table de coupe verte• Composante d'une machine de scie contresens• Bain de colle amovible bleu• Dépoussiéreur de marque Delta• Banc de scie de marque Delta• Aspirateur type « zamboni » pour plancher d'entrepôt (manuel)• Machine de cerclage Signode SP-710• Machine de cerclage style « table » Polychen PC-102• Entre 200 et 225 poches filtres 8" X 144" pour dépoussiéreurs• Escalier déplaçable par roulement en métal pour entrepôt• Sableuse à bandes Progress Machine PMC-150• Perceuse multiple style « gougeons » (horizontale) Dubelfix• Table ajustable Mahaffy Materials Handailg Limited SLW2020-53• Armoire pour produits inflammables• Dévidoir pour courroie d'acier• Emballeuse de marque Pheonix pour pellicule étirable• Dégauchisseuse 8" de marque General International 80-200• Plaqueuse de chant Brandt Optimat KD-99 (équipement incomplet)• Convoyeurs électriques• Tuyaux pour conduits de ventilation• 3 portes d'acier• Autres équipements divers

Annexe B – Lot n° 5 (AMENDÉ)

Matériaux de construction

Description du produit	Description Emballage	Quantité
EPINETTE 2MLR SEC 2X3X4	2MLR SEC	9,828
EPINETTE 2MLR SEC 2X4X4	2MLR SEC	5,292
PRUCHE 8X8"X12"	BRUT	100
MELEZE 6¼ T&G CARRE	P.F.D. ATLAS	21,321
CLOU INOX BLANC CAPEC 2-1/2",5 LBS CCS 10006"		2
DECLIN RAINURE BRUT 7/8 X 6"		3,492
MOULURE DEPART ACIER 10'		58
MOUL.DEPART ACIER 10'		7
PARTICULE INDUSTRIEL 1/2 4X8		4
TAB. PARTICULE 5/8 12X96		20,621
TAB. PARTICULE 5/8 24X96	24 X 96	1,188
M.D.F. 6.0 MM 49X97	49 X 97	352
MDF DIVIDERS PRECUT 1/4 40X90	PLYWOOD BAY	420
M.D.F. 3/8 4X8		168
M.D.F. 1/2 4X8		131
M.D.F. 5/8 4X8		241
M.D.F. 3/4 4X8		195
MDF RAINURE NATUREL 3/4 4X8	NATUREL	60
MDF RAINURE BLANC 3/4 4X8	BLANC / WHITE	80
MDF 1/4 4X8		40
MERISIER BW-4 VC 1/8 4X8	MERISIER 1/8	125
MERISIER BW-4 VC 1/4 4X8	MERISIER 1/4	200
CHENE A-4 RC VC 1/4 4X8	VC CENTRE PLY	125
PIN A-4 RC VC 1/4 4X8	VC CENTRE PLY	100
TABLETTE MERISIER 5/8 12X96	TABLETTE 12"	440
TABLETTE CHENE 5/8 12X96	TABLETTE 12"	160
TABLETTE MERISIER 5/8 16X96	TABLETTE 16"	90
TABLETTE CHENE 5/8 16X96	TABLETTE 16"	210
MERISIER B-2 RC PC 11/16 4X8		168
ERABLE BW-2 RC PC 11/16 4X8		169
CHENE A-2 RC PC 11/16 4X8		84
PIN NOUEUX B-2 PC 11/16 4X8		72
MERISIER D-3 RC VC 3/4 4X8	MERI./BIRCH D-3	349
CHENE A-2 RC VC 3/4 4X8		175
MERISIER RUSSE 7.9MM 5X5	7.9MM MER.RUSSE	2,118
MERISIER RUSSE BB/BB 12MM 5X5		90
MERISIER SABLE 3 1/4 20PC	MERISIER SABLE	24
WAFER O.S.B. 6MM 1/4 2X4		234
WAFER O.S.B. 11MM 7/16 2X4		327

Annexe B – Lot n° 5 (AMENDÉ) (suite)

Matériaux de construction

Description du produit	Description Emballage	Quantité
PARTICULE BRUT 1/2 2X4		264
PARTICULE BRUT 5/8 2X4		100
PARTICULE BRUT 5/8 4X4		6
PARTICULE BRUT 3/4 2X4		223
M.D.F. 1/2 2X4		554
M.D.F. 1/2 4x4		429
M.D.F. 5/8 2X4		430
M.D.F. 5/8 4X4		474
M.D.F. 3/4 2X2	2 X 2	184
M.D.F. 3/4 2X4		177
M.D.F. 3/4 4X4		141
MELAMINE BLANC 1/2 2X4		356
MELAMINE BLANC 1/2 4X4		60
MELAMINE BLANC 5/8 2X2	2 X 2	149
MELAMINE BLANC 5/8 2X4		1,208
MELAMINE BLANC 5/8 4X4		466
MASONITE STANDARD 1/8 2X2	2 X 2	72
MASONITE STANDARD 1/8 2X4		1
MASONITE STANDARD 1/4 2X2	2 X 2	171
MASONITE STANDARD 1/4 2X4		360
MASONITE STANDARD 1/4 4X4		180
MASONITE STD PERF 1/4 2X4		1,420
MASONITE STD PERF 1/4 4X4		456
MASONITE BLANC 1/8 2X4		2,023
MASONITE BLANC 1/8 4X4		850
MASONITE BLANC 1/4 2X4		787
MASONITE BLANC 1/4 4X4		1,502
MASONITE BLANC PERF 1/4 2x4		184
MASONITE BLANC PERF 1/4 4X4		261
BC FIR B1C 6MM 2X2	2 X 2	12
BC FIR B1C 6MM 2X4		75
BC FIR B1C 6MM 4X4		2
BC FIR B1C 11MM 2X2	2 X 2	50
BC FIR B1C 11MM 2X4		1,066
BC FIR B1C 11MM 4X4		555
BC FIR B1C 23/32MM 2X2	2 X 2	12
BC FIR B1C 23/32MM 2X4		630
BC FIR B1C 23/32MM 4X4		388
C.S.P. STANDARD 3/8 2X4		96

Annexe B – Lot n° 5 (AMENDÉ) (suite)

Matériaux de construction

Description du produit	Description Emballage	Quantité
C.S.P. STANDARD 3/8 4X4		176
C.S.P. STANDARD 1/2 2X4		1,804
C.S.P. STANDARD 1/2 4X4		1,048
C.S.P. STANDARD 5/8 2X2	2 X 2	49
C.S.P. STANDARD 5/8 2X4		807
C.S.P. STANDARD 5/8 4X4		352
C.S.P. STANDARD 3/4 2X4		1,270
C.S.P. STANDARD 3/4 4X4		156
PLAFOND ARGENTINE 1/4 24X24"	MUR A MUR	48
OMBRAGE ARGENTINE 1/4 24X24"	OMBRAGE	11
PLAFOND BRESIL 1/4 24X24"	MUR A MUR	144
PLAFOND CANADA 1/4 24X24"	MUR A MUR	240
OMBRAGE CANADA 1/4 24X24"	OMBRAGE	6
PLAFOND MEXIQUE 1/4 24X24"	MUR A MUR	72
PAN.RAINURE PROMO 6.0 31X48"	MUR A MUR PROMO	2,100
PAN.BEADED PROMO 6.0 31X48"	BEADED PROMO	320
PAN. MONTREAL 6.0MM 32X48"	MUR A MUR 6.0	650
PAN. NEW YORK 6.0MM 32X48"	MUR A MUR 6.0	550
PAN. OMBRAGE NEW YORK 32X48"	6.0MM OMBRAGE	83
PAN. ROME 6.0MM 32X48"	MUR A MUR 6.0	275
PAN. TORONTO 6.0MM 32X48"	MUR A MUR 6.0	200
PLAFOND FRANCE 6.0MM 48X48"	MUR A MUR 31	205
PAN. VERSATILE 6.0MM 48X64"	RAINURE 6.0	475
PAN. FLORENCE 6.0MM 48X96"	MUR A MUR 6.0	196
PAN. MARSEILLE 6.0MM 48X96"	MUR A MUR 6.0	980
PAN.MARSEILLE PRIME 6MM 48X96	MARSEILLE PRIME	825
PAN. RAINUR PROMO 6.0 48X96"	PROMO RAINURE	1,470
WAFER O.S.B. 6MM 1/4 2X4	TOSCANE PRIME	100
PAN. LONDRE 6.0MM 40X96"	MUR A MUR 6.0	300
PAN. OMBRAGE LONDRE 40X96"	6.0MM OMBRAGE	51
PAN. OMBRAGE MIAMI 40X96"	6.0MM OMBRAGE	184
PAN. PARIS 6.0MM 40X96"	MUR A MUR 6.0	675
PAN. VENISE 6.0MM 40X96"	MUR A MUR 6.0	275
PAN. OMBRAGE VENISE 40X96"	6.0MM OMBRAGE	24
DISPLAY MUR-MUR BOIS FRANC		1
CANADA CHENE 1/4 24X24"	CHENE 24X24"	240
CANADA CHENE 1/4 24X24"	CHENE 24X24"	34
CANADA MERISIER 1/4 24X24"	MERISIER24X24"	288
CANADA MERISIER 1/4 24X24"	MERISIER24X24"	32

Annexe B – Lot n° 5 (AMENDÉ)

(suite)

Matériaux de construction

Description du produit	Description Emballage	Quantité
DEMI-MUR CHENE 1/4 32X48"	CHENE	8
DEMI-MUR MERISIER 1/4 32X48"	MERISIER	50
PLAFOND CHENE 1/4 48X48"	CHENE	1,225
PLAFOND CHENE 1/4 48X48"	CHENE	415
PLAFOND MERISIER 1/4 48X48"	MERISIER	1,111
PLAFOND MERISIER 1/4 48X48"	MERISIER	74
PLEIN MUR CHENE 1/4 48X96"	MARSEILLE	21
PLEIN MUR PIN 1/4 48X96"	MARSEILLE	300
PAN. NEW YORK 7.6MM 32X48"	MUR A MUR	625
PAN. OMBRAGE NEW YORK 32X48"	7.6MM OMBRAGE	62
PAN. ROME 7.6MM 32X48"	MUR A MUR	88
PAN. TORONTO 7.6MM 32X48"	MUR A MUR	62
PAN. OMBRAGE TORONTO 32X48"	7.6MM OMBRAGE	74
PAN. OMBRAGE MIAMI 40X96"	7.6MM OMBRAGE	45
PAN. VENISE 7.6MM 40X96"	MUR A MUR	560
PAN. OMBRAGE VENISE 40X96"	7.6MM OMBRAGE	48
PLAFOND GRECE 1/4 48X48"	MUR A MUR 30	975
PAN.MARSEILLE 7.6 48X96"	7.6 MM 48 X 96	219
PAN. RAINUR PROMO 7.6 48X96"	7.6 RAINURE	43
MEL G22 1/4		800
ACRYLIQUE 3/8" 6 X 8		7,968
MEL 492R 1/2		128
MEL 493R 1/2		128
MEL 290D ERABLE CLA.1/2 5X 8	290D DOS 290D	4,080
MEL 491 5/8		32
MEL 492 5/8		32
MEL 493 5/8		32
MEL 495 5/8		32
MEL 496 5/8		32
MEL 497 5/8		32
MEL 498 5/8		32
MEL 500 5/8		32
MEL 597S ROUGE 5/8 4X 9	SATIN/SATIN	504
MEL 599S PRISM BLEU 5/8 4X 9	SATIN//SATIN	828
MEL 961D STAINLESS 5/8 4X 9	961D STAINLESS	4,896
MEL 313D--802D 5/8 4X10	313D-802D	5,240
MEL G22D--802D 5/8 4X10	G22D/802D 4X10	4,640
MEL 123D CHARBON 5/8 5X 8	123D DOS 123D	10,440
MEL 168D GRIS CANA. 5/8 5X 8	GRIS CANADIEN	3,360

Annexe B – Lot n° 5 (AMENDÉ)

(suite)

Matériaux de construction

Description du produit	Description Emballage	Quantité
MEL 411W-E BLANC W-E.5/8 5X 8	WOOD ESSENCE TX	1,680
MEL 802D GRIS SAULE 5/8 5X 8	802D DOS 802D	4,880
MEL 228C ARDOISE 3/4 4X 8		320
MEL 466C ZINGANA 3/4 4X 8		320
MEL 474C ALUMINIUM 3/4 4X 8		320
MEL 479 3/4		400
MEL 493R 493R MDF 3/4 4X 8	493R 493R MDF	576
MEL 290D ERABLE CL. 3/4 5X 8	290D DOS 290D	3,840
MEL 313D CHOCO.CLAS.3/4 5X 8	313D DOS 313D	36
MEL 320D CERISIER 3/4 5X 8		18,249
MEL 321D ERABLE 3/4 5X 8		2,870
MEL 411W-E BLANC W-E.3/4 5X 8	WOOD ESSENCE TX	3,640
MEL 511D HI-TECK 3/4 5X 8		600
MEL 491R 491R B2C PC 3/4 5X9	FINI URBANIA	206
MEL 492R 492R B2C PC 3/4 5X9	FINI URBANIA	128
MEL 494R 494R B2C PC 3/4 5X9	FINI URBANIA	76
MEL 200C AMANDE 5/8 4X8	200C 4X8	308
MEL 203C NOIR 5/8 4X8	NOIR/BLACK	70
MEL 480W CANELLE 5/8 4X8	L480W	170
TAB MEL BLANC 5/8 12X97	SHELVING/TAB.	936
TAB MEL BLANC 5/8 16X97	WHITE SHELVING	3,600
MEL PERFOREE BLANC 5/8 12X97	PERFOREE/PERFOR	795
MEL PERFOREE BLANC 5/8 16X97	PERFOREE/PERFOR	355
TAB MEL FRENE BLC 5/8 16X97	FRENE/ASHWOOD	297
TAB MEL BLANC 5/8 12X24	TAB 12X24/SHELV	576
TAB MEL BLANC 5/8 12X36	TAB 12X36/SHELV	57
TAB SPECIAL BLANC 5/8 12X60	TAB SPECIAL	6,542
TAB MEL BLANC 5/8 12X72	TAB 12X72/SHELV	58
TAB MEL BLANC 5/8 16X22.5	TAB 16X22.5	840
TAB MEL BLANC 5/8 16X30.5	TAB 16X30.5	868
TAB PERFORE BLANC 5/8 16X71.7	TAB 16X71.75	836
TAB MEL BLANC 5/8 24X22.5	TAB 24X22.5	804
TAB MEL BLANC 5/8 24X30.5	TAB 24X30.5	50
TAB PERFORE BLANC 5/8 24X71.7	TAB 24X71.75	807
BOITE QUINCAILLERIE		72
TAB MEL 278C CHE CL 5/8 12X97	TAB/SHEL. 278C	186
TAB MEL 278C CHE CL 5/8 16X97	TAB/SHEL. 278C	329
TAB MEL 111C STYER 5/8 12X97	ERABLE ELEGANT	54
TAB MEL 322C IPE 5/8 12X97	TAB/SHEL. 322C	280

Annexe B – Lot n° 5 (AMENDÉ) (suite)

Matériaux de construction

Description du produit	Description Emballage	Quantité
TAB MEL 321C F/ERA 5/8 12X97	TAB/SHEL. 321C	200
TAB MEL 321C F/ERA 5/8 16X97	TAB/SHEL. 321C	210
TAB MEL 417W CER CH 5/8 16X97	TAB/SHEL. 417W	90
TAB.MEL 477R TUXEDO 5/8 16X97	TAB./SHELVING	298
TAB MEL 479R TRUFLE 5/8 12X97	TRUFLE 479R	134
TAB MEL 492R B/CHO 5/8 12X97	CHOCOLAT BLANC	300
TAB MEL 492R B/CHO 5/8 16X97	BLANC CHOCOLAT	180
TAB MEL 495R PORTOBE 5/8 12X97	TAB/SHEL. 495	436
TAB MEL 495R PORTOBE 5/8 16X97	TAB/SHEL. 495	240
TAB.MEL 805C C.FIRE.5/8 12X97	CE.FIRENZE CHE.	56
TAB.MEL.805C C.FIRE.5/8 16X97	CE.FIRENZE CHE.	135
TAB.MEL.806C ROMANO 5/8 12X97	CER.ROMANO CHE.	21
TAB.MEL.806C ROMANO 5/8 16X97	CE.ROMANO CHE.	44
TAB MEL COULEUR MIXTE 12X5'	TAB.SHEL. MIX.	720
TAB MEL COULEUR MIXTE 12X8'	TA.SHEL. MIX.	600
TAB MEL COULEUR MIXTE 16X8'	TAB.SHEL. MIX	600
MEL 290 1/4 5/8	23X40	2,000
EPINETTE PREM SEC 1X 4X 4	RESOLU FSC	10,400
EPINETTE PREM SEC 2X 2X 4	RESOLU FSC	1,620
ÉPINETTE SELECT 2X6X10		35
ÉPINETTE SELECT 2X6X12		111
CAPUCHON		13
MOULURES 1X2X8		10
MEL 3/4 5X8	200 C	1,440
RAINURÉ 3X3X4'		5,010
TESTS 48X96		48
CLOUS BLANCS 3"		5
PEINTURE #70041 (1 LITRE)		1
EDGE TUXEDO 3/4X8'		8
MDF 5/8X3X9		4
MERISIER 11/16 MDF CORE 5X9		5
MDF 1/4X4X8	421	48
MDF 1/4X4X8	476	38
MDF 3/4X5/8	421	80
PARTICULE 5/8 5X8		132
PARTICULE 1" 4X8		18
MDF 1/4 5X8	NOIR	120
CARTON PROTECTION 4X8	DESSOUS	570
CARTON PROTECTION 4X8	DESSUS	114

Annexe B – Lot n° 5 (AMENDÉ) (suite)

Matériaux de construction

Description du produit	Description Emballage	Quantité
TABLETTE 5/8 12X97	ERABLE VERNIS	188
MOULURES		32
C.S.P. STANDARD 3/8 2X4		70
MASONITE STANDARD 1/4 4X4		40
MASONITE STANDARD 1/4 2X2		24
WHITE MASONITE 1/4 4X4		40
WHITE MASONITE 1/8 4X4		50
M.D.F. 3/4 2X4		50
MEL SH WHITE 5/8 16X48		120
WHITE MASONITE 1/4 2X4		30
BC FIR B1C 6MM 4X4		30
BC FIR B1C 6MM 2X2		12
BC FIR B1C 11MM 2X2		36
MEL SH WHITE 5/8 12X48		60
MASONITE STD PERF 1/4 2X4		20
C.S.P. STANDARD 3/4 2X4		40
C.S.P. STANDARD 3/8 4X4		30
WHITE MASONITE 1/8 2X4		100
BC FIR B1C 11MM 2X4		20
MASONITE STANDARD 1/4 2X4		40
WHITE MELAMINE 5/8 2X4		40
MELAMINE WHITE 1/2 2X4		50
C.S.P. STANDARD 1/2 2X4		40
M.D.F. 5/8 4X4		20
BC FIR B1C 6MM 2X4		50
C.S.P. STANDARD 1/2 4X4		20
M.D.F. 1/2 4X4		10
C.S.P. STANDARD 5/8 2X4		30
C.S.P. STANDARD 3/4 4X4		30
MASONITE STANDARD 1/8 2X2		24
M.D.F. 1/2 2X4		40
PARTICLEBOARD 5/8 2X4		10
BC FIR B1C 23/32MM 2X4		20
O.S.B. 11MM 7/16 2X4		20
PARTICLEBOARD 3/4 2X4		10
M.D.F. 3/4 4X4		10
WHITE MELAMINE 5/8 2X2		12
C.S.P. STANDARD 5/8 4X4		10
WHITE MELAMINE 5/8 4X4		10

Annexe B – Lot n° 5 (AMENDÉ) (suite)

Matériaux de construction

Description du produit	Description Emballage	Quantité
BC FIR B1C 23/32MM 2X2		12
MASONITE STD PERF 1/4 4X4		10
M.D.F. 3/4 4X8		40
SHE.MEL 806C ROMANO 5/8 12X97		100
SHEL MEL WHITE 5/8 12X97		104
MEL SH 479R TRUFFE 5/8 16X97		30
SHL.MEL 805C C.FIRE.5/8 12X97		40
MEL SH WHITE 5/8 12X72		360
MEL SH WHITE 5/8 16X72		60
SHL.MEL 477R TUXEDO 5/8 16X97		30
M.D.F. 1/2 4X8		60
MEL PERFORAT WHITE 5/8 12X97		20
MEL PERFORAT WHITE 5/8 16X97		45
TAB.MEL.805C C.FIRE.5/8 16X97		75
SHE.MEL.806C ROMANO 5/8 16X97		60
M.D.F. 5/8 4X8		25

www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Pièce A-2

Jeudi, le 18 septembre 2014.

A/S M. Patrick Fillion, CPA,CA,CF
Samson Belair/Deloitte & Touche Inc.,
Syndics de faillite
1, Place Ville Marie
Suite 3000
Montréal, (Québec)
H3B 4T9

Soumission : Produits Forestiers Direct Inc.,.

Messieurs,

Par la présente, nous vous offrons, la somme de \$ 185,185.00 pour les lots # 1 à 5 inclusivement, dans l'affaire ci-haute mentionnée.

Cette offre est sujette aux conditions suivantes.

Ces actifs doivent être libres et clairs de tous privilèges, dettes, liens, servitudes ou charges quelconques, etc.

Cette offre est EN BLOC SEULEMENT.

Les omissions ou additions doivent être ajustées selon notre évaluation.

Le montant alloué pour chaque lot vous sera rendu si nous sommes le soumissionnaire choisi.

Nous requérons l'occupation des lieux pour une période de \pm 7 jours ouvrable, loyer gratuit, tout service inclus, commencent à la prise de possession des biens pour que nous puissions procéder au déménagement des biens.

Vous avez déjà en votre possession notre chèque au montant de \$ 30,000.00 comme preuve de notre bonne foi.

...2

• COMMISSAIRES-PRISEURS
• ÉVALUATEURS
• LIQUIDATEURS

• AUCTIONEERS
• APPRAISER
• LIQUIDATORS



www.encanteurs-universel.com

info@encanteurs-universel.com

A/S M. Patrick Fillion, CPA,CA,CF
Samson Belair/Deloitte & Touche Inc.,
Syndics de faillite

Soumission : Produits Forestiers Direct Inc.,

Page 2.

La présente offre est conditionnelle, et ouverte jusqu'au jeudi, le 25 septembre 2014,
13:00hrs passé ce délai elle sera nulle et non avenue.

Espérant-le tout à votre entière satisfaction et vous priant de ne pas hésiter à
communiquer avec le soussigné pour de plus amples informations, nous demeurons,

Bien à vous,

ENCANTEURS UNIVERSEL.com



Par : Emile Sylvestre
ES : dg